DE

L'ASSOCIATION

APPLIQUÉE

A L'INDUSTRIE.

DE

L'ASSOCIATION

APPLIQUÉE

A L'INDUSTRIE,

PAR

UN SOCIALISTE.

Conseil donné à tous :

« Un accommodement vaut mieux
« qu'un bon procès. »



SE TROUVE :

A LYON,

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA VILLE ET DES FAUBOURGS.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, RUE DE BAUNE, 2.

—

1848.

DE

L'ASSOCIATION

APPLIQUÉE

A L'INDUSTRIE.



Quoique le mot association, soit dans toutes les bouches, trop peu comprennent, qu'association, veut dire union d'éléments divers dans un intérêt commun. Association, pour presque tous, est synonyme d'exclusion. En effet, jusqu'à présent les capitaux seuls se sont associés, et ont tenu en servage, le travail et l'intelligence; mais la fortune ayant changé de bannière, le travail aujourd'hui vainqueur, ne veut l'association que pour lui, et veut exclure à son tour, le capital et l'INTELLIGENCE. De cette partiale conception, naissent les désordres, les terreurs qui nous affligent; de là, vient la ruine, qui s'apprête à engloutir, dans un commun naufrage, le capital et le travail.

La confiance ne renaîtra, la justice ne s'établira, que par l'union des deux termes rivaux; le capital et le travail, unis par l'intelligence. Cette union, c'est l'association. Mais l'association, ne peut se fonder que par la persuasion, par la liberté, et par le libre concours de tous les intérêts. Tout projet qui

ne tient compte que d'un seul intérêt, ayant pour ennemi, les intérêts éliminés, est par cela même destiné à périr (1).

Le seul vrai, le seul bon système social, sera celui qui pourra faire le bonheur de tous sans aucune exception; ce sera celui qui utilisera le mieux, dans l'intérêt de tous, toutes les forces, et qui les rétribuera, chacune en proportion de la coopération au travail commun.

Mais, si peu de personnes apprécient justement ce que c'est que l'association ; tous néanmoins, sentent que l'ancienne organisation est arrivée à son terme, et qu'un nouveau système, est appelé dès ce moment à régir le monde.

C'est donc à tort qu'on accuse les socialistes, d'intervenir d'une manière inopportune, de chercher à exciter les passions, par des promesses non réalisables. Plut au ciel que leurs projets fussent inopportuns, et que le mal n'existât que dans leur imagination; mais ce n'est pas quand, on ne peut plus se dissimuler que le commerce et l'industrie sont perdus et ruinés, quand il est certain pour tous, que la société est bouleversée de fond en comble, et que nous marchons à la plus effroyable anarchie, si on ne trouve le moyen de rétablir l'union et la

(1) Les préventions contre le capital, qui existent dans tant d'esprits, proviennent d'une appréciation erronnée. On a confondu le capital avec les effets, que son action a pu produire dans une société mal organisée et encore dans la période d'enfance. En effet, le capital n'est pas autre chose qu'un fonds de réserve, qu'une économie providentiellement faite depuis l'origine des temps, et destinée à enfanter les prodiges de l'industrie, sans laquelle la réhabilitation de l'homme n'aurait pu s'opérer. On conçoit donc qu'il ne peut pas y avoir trop de capital, car le capital c'est l'exploitation de la terre, ce sont les marchandises, les manufactures, les métiers, les outils, tout est capital, sauf la force des bras; on ne doit donc pas détruire le capital, mais l'unir, l'associer au travail, afin d'en obtenir le bonheur de tous.

paix entre les hommes, qu'il est permis de dire que le socialisme intervient d'une manière inopportune (1).

Hélas! ce n'est pas le socialisme ni la révolution de 1848, qui sont la cause de la crise actuelle; les socialistes ont prédit depuis longtemps ce qui arrive. La révolution n'a fait que mettre au grand jour le mal qui sapait l'organisation sociale;

(1) Les socialistes se partagent en deux nuances bien distinctes:

Les uns (et nous en faisons partie) veulent que l'association soit fondée par la libre volonté, par le libre concours de tous les intéressés, capitalistes et travailleurs; ils n'admettent pas l'intervention de l'État, sauf pour les lois d'intérêt général. Ils disent que l'État a bien assez à faire de conduire l'administration générale, sans intervenir dans cent mille entreprises particulières, chose qui lui est d'ailleurs impossible; car il n'a pas sous la main, et il ne peut avoir de longtemps, des officiers spéciaux pour diriger chaque industrie; tandis que l'association libre et volontaire, utilisant les lumières acquises, et l'expérience accumulée, dans l'organisation actuelle, peut faire fonctionner immédiatement, sans suspension, sans tiraillement et dans l'intérêt de tous, toute espèce d'industrie. Ces socialistes ne demandent à l'État qu'une chose: c'est de favoriser les premiers essais d'association, persuadés qu'ils sont, qu'un essai heureux serait imité rapidement de proche en proche sans secousse, sans violence.

Tandis que les autres, en général, veulent que l'État intervienne directement et activement, pour réaliser subitement leur système dans la France entière; cet appel à l'État est bien facile à comprendre, il est bien naturel. Opprimés qu'ils sont depuis si longtemps, par le capital et la concurrence, ils ne peuvent pas admettre, qu'une organisation qui leur a fait tant de mal, ait quelque chose de bon; ils en appellent à l'Etat pour lutter contre la féodalité financière, de même que leurs ancêtres les serfs d'autrefois, en ont appelé à l'Etat, pour renverser la féodalité nobiliaire.

Cet appel est donc bien naturel; mais ils oublient que les divers

et très-certainement la débâcle de tous les intérêts privés, qui se manifeste aujourd'hui, se serait produite un peu plus tard, sans la révolution, et peut-être ce mal eut-il été si profond alors, qu'il fût devenu impossible d'y porter remède.

Ce mal est ancien, il a toujours existé; ce mal c'est l'exploitation du faible par le fort: et toutes les révolutions de notre siècle, n'ont pas d'autre but que de faire cesser cette honteuse exploitation; en vain cherche-t-on à faire croire qu'il ne s'agit que de réformes politiques, on ne trompe personne. Le temps est venu des réformes sociales, ces réformes s'opèreront quelle que soit la résistance qu'on leur oppose; violemment, si on ne réussit pas à trouver les termes de l'union générale, pacifiquement au contraire, si l'on s'entend fraternellement.

Or, l'entente fraternelle c'est l'association.

Association, afin que le travail et le capital au lieu de se combattre, au lieu d'annihiler leurs forces, s'unissent pour produire plus et mieux, afin que le capital cessant d'être le seul maître, le seul roi, laisse au travail la part des bénéfices qui lui appartient de droit.

Association, afin que l'intelligence ne soit plus exploitée, honnie et persécutée, comme l'ont été les Gérard et les Jacquart.

Et pourtant ce mot d'association, qui a été le premier cri jeté au monde par la nouvelle révolution, soulève des objections, on l'accuse de détruire la liberté dans l'industrie et

systèmes sociaux sont encore peu élaborés, et que si l'Etat dans son intervention venait à se tromper, il serait compromis; tandis que les essais de l'association libre et volontaire, n'ont aucun inconvénient, car on peut renouveler les expériences jusqu'à ce qu'on arrive au succès.

le commerce : quels sont donc les bienfaits de cette liberté tant vantée?

Cette liberté que nos devanciers de 89, séduits par la fausse science anglaise de l'économie politique, ont accordée au commerce et à l'industrie, a permis à tout homme quelconque, d'embrasser toute espèce de profession, de venir se ruer dans le commerce ou l'industrie, sans talents, sans capitaux; elle lui a permis par l'émission de son papier de battre monnaie sans aucune garantie.

Et qu'est-il arrivé de cette fausse liberté? un conflit général de tous les intérêts privés, vingt marchands, dix manufacturiers, sont venus remplir les fonctions qu'un seul eût put accomplir: il en est résulté la guerre de la concurrence, guerre funeste et cruelle, où tous ont perdu, les uns leur honneur, les autres leur fortune, et les ouvriers leur santé et trop souvent la vie.

Cette liberté a permis la coalition des gros capitaux, qui sont devenus les maîtres de l'industrie et du commerce, qui ont constitué la féodalité financière, basée sur des fortunes de centaines de millions, tandis que fabricants et ouvriers, soumis au bon vouloir de ces nouveaux seigneurs, se sont trouvés en vasselage, accablés de ruine et de misère.

C'est encore cette liberté, qui a produit toutes les turpitudes de nos jours, elle est la cause de ces banqueroutes honteuses, de cette corruption générale, de l'agiotage, de la fourberie commerciale.

Ils ont raison, en effet, ceux qui disent que l'association veut détruire cette liberté, qui n'est que la liberté du mal.

Pour elle, la liberté ne consiste point à faire ce qu'on veut, même le mal, mais bien à faire ce qu'on doit; sans obstacle, sans dommage, ni pour les autres ni pour soi-même.

Ainsi, quand une locomotive est lancée sur un chemin de fer, la liberté pour elle ne consiste point à dérailler et à se

précipiter, mais bien à suivre sa route, et à conduire sans obstacle son convoi à sa destination.

De même, daus l'industrie et le commerce, la liberté ne consiste pas à permettre au premier venu, de s'y lancer sans raison, et d'apporter le désordre et la ruine, elle consiste à fonctionner le plus économiquementt possible, à travailler, à produire, et à toucher pour ce travail et cette production, un salaire suffisant pour donner à tous le bien-être et le bonheur.

D'ailleurs l'association n'empêche point aux individus d'établir des entreprises rivales, s'ils peuvent le faire mieux et à meilleur marché qu'elle.

L'association, dit-on, sera préjudiciable aux consommateurs; car lorsque chaque industrie sera transformée en monopole, elle pourra vendre au prix qu'il lui plaira.

L'intérêt du consommateur peut être garanti de plusieurs manières : d'un côté, à la rigueur on peut supposer l'intervention de l'État pour la fixation des bénéfices; d'un autre côté, si l'association tenait ses prix trop élevés, elle nuirait à sa production en ralentissant la consommation; mais encore, elle ferait naître des concurrences qui pourraient la compromettre. Il serait donc de son intérêt de vendre à des prix modérés.

On prétend aussi que l'association supprimant la concurrence, c'est-à-dire la misère et la faim. supprime en même temps le mobile de toutes les inventions; car, dit-on, les hommes étant dans l'aisance, se reposeront dans une douce nonchalance d'esprit qui est l'ennemie de toute émulation, de toute invention.

Il est vrai que quelques écoles socialistes, emportées par l'enthousiasme religieux, et confiantes dans la force de la vertu, comptent que le devoir et la fraternité suffiront toujours pour stimuler l'activité humaine. Mais il est d'autres socialistes (comme nous), qui ne dédaignent point ces mobiles

sublimes; eux aussi comptent sur le devoir et la fraternité, mais ils croient que l'homme ne peut toujours vivre à l'état de sacrifice permanent. Ils croient que de même que tout ressort qui trop tendu s'affaiblit, la tension perpétuelle du devoir et de la fraternité, pourrait amener de la lassitude et peut-être de l'ennui.

Ils reconnaissent que dans l'homme il y a deux tendances, celle qui le porte à s'unir aux autres hommes, mais aussi celle de l'individualisme. Or, le devoir et la fraternité sont l'expression de la première tendance, tandis que l'individualisme pousse l'humanité à être avide de distinctions, de gloire, d'honneurs, de récompenses même; ils ne pensent point qu'on puisse jamais arriver à détruire ces puissants mobiles, car cette tendance a sa raison d'être, elle est respectable et invincible comme tout ce qui vient de la Providence.

Ils croient donc, que les principes de l'union collective, appuyés sur le devoir et la fraternité, et le principe de l'individualisme, créateur de l'émulation et de l'invention, doivent marcher de front, unis et associés, et non séparés; car le premier seul engendrerait l'ennui et l'apathie, tandis que le second engendrerait l'égoïsme. Aussi veulent-ils que dans toute association, une large part soit réservée dans les bénéfices aux intelligents et aux inventeurs.

Enfin, dit-on, que feront les personnes dont l'association pourra supprimer les emplois? Tomberont-elles dans la misère? le bonheur des uns sera-t-il greffé sur le malheur des autres? On pourrait bien répondre durement à cela, qu'il n'y a pas à balancer entre le bonheur du plus grand nombre et le malheur de quelques-uns, tant pis pour les intérêts froissés, malheur aux vaincus! — L'association n'admet pas ce raisonnement si cruellement appliqué aujourd'hui par l'organisation actuelle; car lorsque de riches capitalistes s'associent pour fonder des chemins de fer, des usines, des magasins monstres,

s'inquiète-t-on des intérêts dépossédés, non, on les combat, on les écrase, et les victimes accablées ne savent pas même protester (1).

L'association, au contraire, ne dit pas : malheur aux vaincus; mais: aide, soutien, protection aux vaincus; car ces vaincus sont des hommes, des amis, des frères; elle est si puissante, qu'elle doit étendre ses bienfaits à tous sans exception (2).

Toutefois, pour que l'association industrielle puisse porter ses fruits sans broyer sur son passage des milliers d'intérêts légitimes, il faut qu'elle soit accompagnée d'une réforme parallèle de l'industrie agricole; il faut que l'Etat et les communes créent sur leurs domaines, des fermes, basées aussi sur le principe de l'association, où seront admis comme directeurs, comptables, répartiteurs, les employés de tous genres qui seraient éliminés; il faut que ces fermes appellent les ouvriers, trop nombreux dans les villes, et les admettent à l'association;

(1) Il est bon de remarquer que l'organisation actuelle, par la concurrence poussée à l'extrême, et par suite des événements politiques, opère elle-même la suppression des emplois dont on accuse l'association. En effet, faute de travail, les ouvriers affamés vont retourner dans les campagnes, qu'ils n'auraient point dû quitter; mais ils vont y retourner accablés de souffrance et de misère; les commerçants, les fabricants, écrasés dans la débâcle générale, vont se réduire au dixième, peut-être ; mais cette réduction ne se fait qu'au milieu de douleurs effroyables; puis après cette épuration, la cause du mal n'étant point détruite, les mêmes résultats reviendront de nouveau ; tandis que par l'association, tous ces intérêts froissés seraient secourus et indemnisés.

(2) Il est pourtant bien entendu qu'on ne devrait aide, secours et protection qu'à ceux des employés dont la fortune ne serait pas suffisante; on ne devrait rien à ceux qui seraient assez riches pour vivre de leur fortune, dans le cas où après l'achat que l'association aurait fait de leurs usines, marchandises, ustensiles, elle n'aurait pu leur conserver un emploi.

mais pendant la transition, l'association commerciale ou industrielle doit à tous les intérêts protection paternelle, aide et secours; il faut qu'elle ne fasse point de malheureux (1).

Les préjugés, les habitudes sont seuls un obstacle à l'association. En effet, des exemples nombreux de son utilité, de l'économie qui en résulte dans l'état actuel se présentent chaque jour; il ne s'agit que d'y joindre l'admission des travailleurs aux bénéfices qu'elle procure.

Les difficultés, les impossibilités qu'on lui oppose, ne sont point fondées; toutes les espèces de commerces ou d'industries pêchent par les mêmes vices, multiplicité des agents et concurrence effrénée entre eux. Si l'association est bonne pour un commerce ou une industrie, elle est également bonne pour tous.

Attendra-t-on pour la réaliser que le mal soit arrivé à son comble? attendra-t-on l'anarchie et la dissolution?

Il ne faut pas se faire illusion, on ne peut pas sortir de l'abîme où l'on est plongé, par les moyens ordinaires, il ne faut pas laisser s'écouler les jours précieux, dans le fol espoir que tout s'arrangera tout seul.

Non, l'ancienne organisation commerciale, industrielle, basée sur le laissez faire, laissez passer, est bien morte; elle n'a pu résister au torrent de corruption qui l'a noyée; l'agiotage, la fourberie, la banqueroute, les accaparements, l'usure ont amené sa dissolution complète.

Les ouvriers ne gagnent point pour vivre; ils meurent de faim lentement, graduellement, chaque jour; les commerçants

(1) En outre, si le Gouvernement exécute sa promesse d'une éducation primaire, égale et gratuite pour tous; si on honore les instituteurs, et qu'on leur alloue une honorable et suffisante rémunération, un très-grand nombre d'employés pourraient être admis à cette fonction.

en détail ne peuvent plus couvrir leurs frais; les commerçants en gros sont accablés par la faillite et la concurrence; les fabricants, exploités jusqu'à extinction, ne travaillent plus que pour quelques capitalistes.

Il faut donc une réforme, mais il la faut complète et radicale; point de moyen terme: ce sont eux qui perdent tout en voulant tout concilier, et ne satisfont personne.

Dans l'association seule, est le remède à tous ces maux; l'association, c'est la réalisation dans les faits de la liberté, l'égalité et la fraternité; l'association, c'est le Messie du bonheur de l'avenir. Mais comment peut-on s'associer? C'est ce que le projet suivant va essayer de démontrer.



ORGANISATION.

Dans toute espèce d'industrie, il faut distinguer deux parties :

1° Les travaux réellement producteurs, c'est-à-dire les travaux au moyen desquels la matière première est transformée et amenée à l'état qu'elle doit avoir pour être livrée à la consommation.

2° Les travaux intermédiaires, établissant les rapports entre les diverses branches du travail producteur, et entre les producteurs et les consommateurs.

Il est clair qu'une industrie sera d'autant mieux organisée :

1° Que les ouvriers recevront un salaire suffisant et ne subiront pas de chômage.

2° Que la gestion de cette industrie sera la moins compliquée et la plus économique possible.

3° Que les intermédiaires n'étant qu'au nombre strictement nécessaire, ne seront que des auxiliaires n'ayant d'autre emploi que de répartir la production suivant les besoins de la consommation, et non des agents qui, par leurs grands capitaux, quittent leur rôle d'auxiliaires pour devenir les maîtres,

et diriger à leur gré les intérêts du producteur et du consommateur.

4° Que les capitaux employés par chaque industrie n'atteindront que le chiffre strictement indispensable.

5° Que les matières premières seront toujours de première qualité et au meilleur marché possible.

6° Enfin que tous les agents de chaque industrie, ouvriers, gérants ou intermédiaires agissant avec ensemble, soient tous intéressés au succès de l'entreprise ou industrie.

Examinons l'industrie générale à ces divers points de vue, et voyons si elle est exercée dans ces conditions favorables.

OUVRIERS.

Pour toute branche de travail, il y a un trop grand nombre d'ouvriers ; de là, concurrence entre eux pour avoir de l'ouvrage, et comme conséquence, chômage partiel et forcé, et surtout, réduction des salaires; en outre, l'ouvrier n'ayant aucun lien de solidarité avec les autres agents, n'a aucun intérêt à ce que les produits soient plus parfaits : première cause de souffrance et d'imperfection de l'industrie.

GÉRANCE DE L'INDUSTRIE.

La gérance est exercée par des maisons de fabrique ; chacune d'elle dépense des sommes énormes en intérêts de capitaux, appointements, loyers, patentes et autres frais. Le nombre de ces maisons étant cinq fois, dix fois, vingt fois trop condidérable, il en résulte que le prix des produits est surchargé par le trop de frais de ces maisons et par les bénéfices

qu'elles doivent faire. Or, cette surcharge augmentant les prix, nuit au développement de la consommation.

Ces maisons de fabrique, pour couvrir leurs frais et faire des bénéfices, sont obligées de tendre constamment à réduire les salaires.

Trop nombreuses pour les besoins de l'industrie, elles sont dans la nécessité de se faire concurrence entre elles; de là abaissement du prix des produits, et ruine constante pour presque tous les fabricants.

Enfin, n'ayant entre elles aucune solidarité, aucune relation, elles ignorent les besoins de la consommation, elles produisent trop: de là l'engorgement et le chômage périodique.

INTERMÉDIAIRES.

Les intermédiaires, en général, pour gagner le plus d'argent possible ou pour couvrir les frais de leurs maisons, ont un but principal, acheter au plus bas prix, et vendre le plus cher qu'ils peuvent.

Comme moyen, ils tendent à empêcher les relations entre le producteur et le consommateur, afin de demeurer indispensables.

Ils aggravent donc les charges de l'industrie, non-seulement parce qu'ils sont trop nombreux, mais encore parce qu'étant tous capitalistes, ils deviennent propriétaires des produits, et, selon leurs besoins, peuvent opérer la hausse ou la baisse; ils produisent les accaparements, les pénuries factices: de là presque tous les désordres qui affligent l'industrie et le commerce.

INTERMÉDIAIRES ENTRE LE PRODUCTEUR DE LA MATIÈRE PREMIÈRE ET LE FABRICANT.

En effet, les fabricants, en général, n'achètent point directement les matières premières au producteur, parce qu'ils n'ont pas les capitaux ou le crédit suffisants, parce que leurs achats individuels ne sont point assez importants; ils s'adressent donc à des négociants qui leur livrent la matière première, moyennant le prélèvement d'un certain bénéfice, aussi considérable que possible, mais toujours d'autant plus grand, que le fabricant est moins riche.

La valeur de la matière première est donc aggravée de ce bénéfice, et cette aggravation est d'autant plus forte, que le commerce intermédiaire, par ses spéculations, a fait passer la marchandise dans un plus grand nombre de mains, qui, toutes, ont prélevé leur dîme avant qu'elle arrive chez le fabricant (1). Encore supposons-nous que ce fabricant, peut acheter de bons produits, et qu'il n'est point induit en erreur par la licence commerciale.

INTERMÉDIAIRES ENTRE LE FABRICANT ET LES GROS CONSOMMATEURS OU LE COMMERÇANT.

Ces agents sont innombrables; ils peuvent se classer en diverses catégories.

(1) Témoins les laines, les cotons, qui suivant des pénuries plus ou moins savamment combinées, voyagent inutilement de ville en ville, laissant un bénéfice à chaque station; témoins encore ces vaisseaux chargés de blé, dont la cargaison, l'an passé, coûtait plus de courtage et de commission que d'achat.

Les uns se bornent à mettre en rapport le producteur avec le consommateur ou le commerçant, moyennant une double redevance ou commission, qu'ils prélèvent de part et d'autre.

D'autres sont simplement les agents représentants des maisons de l'étranger; ils achètent pour le compte de ces maisons.

Enfin, un grand nombre de personnes spéculent pour leur propre compte; en général, riches capitalistes, elles se servent de leurs forces pour exploiter l'industrie; elles profitent des besoins d'argent du fabricant, des moments d'encombrement, qu'au besoin elles savent simuler, pour acheter les produits à vil prix, et souvent au dessous du prix de revient.

Dans chaque industrie particulière, il existe une foule d'autres agents intermédiaires, dont l'action est moins générale que ceux ci-dessus désignés, mais dont les fonctions, à la longue, arrivent à une notable aggravation du prix des produits.

Il est clair que l'industrie actuelle, par le trop grand nombre de ces agents, et par les nécessités de son antagonisme, emploie une masse de capitaux infiniment trop considérable; or, comme ces capitaux touchent toujours, et avant tout, un intérêt qui n'est jamais au-dessous de six pour cent l'an, il en résulte une aggravation sur les prix des produits, qui s'élève à un chiffre énorme; encore ne parlons-nous pas des commandites, trop souvent augmentées des frais de banque et d'agiotage.

Toute industrie a besoin d'employer, pour chaque spécialité, une certaine qualité de matière première plus particulièrement convenable pour ce travail; néanmoins il arrive à chaque instant que les fabricants, par leur manque de capitaux ou de crédit, sont obligés d'acheter aux négociants intermédiaires, des produits inférieurs, ou bien dont la qualité ne convient point à leurs travaux: de là mauvaise confection, et avilissement du prix de vente.

Essayons d'évaluer le chiffre qu'absorbe chacune des fonctions de l'industrie.

1° Le gérant ou fabricant, suivant l'importance de son industrie, est obligé de prélever, pour couvrir ses frais ou bénéfices, une moyenne de dix à vingt pour cent et au-delà : admettons dix en moyenne, soit 10

Les intermédiaires entre le producteur de matière première et le fabricant, prélèvent aussi, y compris les divers changements de main, un bénéfice moyen de dix pour cent au moins, soit 10

Les intermédiaires entre le fabricant et les gros consommateurs ne prélèvent pas moins non plus de dix pour cent, soit. 10

Les divers intermédiaires spéciaux pour chaque industrie, prélèvent bien cinq pour cent. . . . 5

Enfin, l'intérêt payé au capital, les frais de banque et d'agiotage, les faillites, les maraudes clandestines, les gaspillages produits par l'insolidarité de tous les agents, ne peuvent pas être moins de dix pour cent, soit. 10

Nous arrivons à ce résultat, qu'une industrie absorbe pour son exercice le chiffre énorme de quarante-cinq pour cent de la valeur des produits (1).

Voyons si, par le système d'association que nous proposons, il est possible d'arriver à une meilleure organisation et à diminuer tous ces frais.

(1) Il est certain que cette évaluation est une moyenne qui peut varier pour chaque industrie, l'une peut avoir plus de frais de gérance et moins d'intermédiaires ; l'autre, au contraire, de plus grands frais d'intermédiaires, et moins de frais de gérance.

PROJET D'ASSOCIATION.

Toute industrie un peu importante, se compose de plusieurs branches distinctes, ayant chacune un certain nombre de fonctions bien séparées, et d'autres fonctions communes à la généralité de l'industrie.

Supposant donc que les fabricants, les travailleurs et les intermédiaires de l'une des branches quelconque d'une industrie générale, guidés par les heureux exemples des bienfaits de l'association, reconnaissent que leur industrie ne peut plus fonctionner dans les mêmes conditions, ils décident qu'afin de réduire leurs frais d'exploitation, et de supprimer la concurrence, une vaste association entre eux les réunira tous en une seule maison, agissant unitairement (1).

(1) Pour que cette association puisse se faire, on suppose que capitalistes et travailleurs sont décidés à s'unir et sont convaincus du bien de l'association; malheureusement cette conviction n'existe ni d'un côté ni de l'autre: le capital ne peut concevoir la possibilité pratique d'une association avec le travail, le travail conteste l'importance du capital et ne veut point d'association avec lui: de cette erreur des deux parts surgit l'appel réciproque au gouvernement. Le capital demande une protection, une sauve-garde contre la marche du principe démocratique qui vient de prouver une fois de plus, qu'il était plus fort que tous les gouvernements du monde.

Le travail demande aussi au gouvernement de devenir son capitaliste, ce que le gouvernement est absolument dans l'impossibilité de faire dans l'Etat actuel des choses, car si l' tat commanditait une industrie il serait obligé de les commanditer toutes, qu'elles soient agricoles ou manufacturières. Or, comme il lui faudrait pour cela trente ou quarante milliards, c'est attendre de lui qu'il devienne subitement propriétaire de tous les biens de France. Ce rêve est inadmissible.

Ce que l'Etat peut faire, c'est de provoquer l'association, libre et volontaire, du travail et du capital, de telle sorte que les travailleurs et les capitalistes (qui, en outre de leur capital, possèdent actuellement seuls la science indispensable de la gérance et du négoce dont

Ils choisissent entre eux et par l'élection un jury préparatoire.

Ce jury établissant la moyenne de la fabrication et de la vente depuis un certain nombre d'années, détermine d'après cette base :

1° Le chiffre du capital social;

2° La nature des apports de chacun des associés.

D'après les bases posées par ce jury, les fabricants, ouvriers, chefs d'ateliers et intermédiaires, dressent un acte de société anonyme et par actions.

les travailleurs n'ont pas la connaissance suffisante), au lieu de se combattre, unissent fraternellement leurs efforts pour amener l'organisatian du travail.

Pour cela faire, et afin de créer le premier exemple, l'état pourrait, d'office, constituer une association dirigée par des agents qu'il nommerait à cet effet, il commanditerait cette association, il la ferait fonctionner par ses représentants, puis, quand il serait bien prouvé que par l'association on peut réaliser un plus grand bien-être pour le travailleur et des bénéfices plus considérables, la commandite de l'état serait remplacée par la commandite des capitalistes actuellement engagés, qui, de proche en proche, convaincus par l'expérience, réaliseront l'association dans toutes les branches de l'industrie en France.

Le devoir de l'Etat se borne donc à faire opérer deux essais d'association, l'un pour l'industrie manufacturière, l'autre pour l'industrie agricole.

Demander plus maintenant, c'est demander l'impossible, c'est compromettre la cause de l'avenir, et si l'on eut été persuadé de cela, le gouvernement provisoire au lieu de renvoyer la question à l'Assemblée nationale, cût déjà pu depuis la révolution, commencer la fondation de ces deux essais, ce qui eut mieux valu, pour la paix et la concorde, que tous ces sacrifices d'argent qu'il s'impose pour faire marcher des industries agonisantes, et qui ne peuvent continuer de vivre que par la réforme de l'association.

FONDATION DU CAPITAL SOCIAL.

La mise de fonds de chaque associé peut se composer :

1° D'espèces ou de valeurs de porte-feuille ;

2° De marchandises ouvrées ou non ;

3° D'usines, métiers ou ustensiles.

Le jury, nommé par les intéressés, est chargé d'inventorier tous ces apports de fonds, et, en échange des versements, délivre à tous les associés des titres d'actions donnant droit :

1° A un intérêt du capital ;

2° A une répartition proportionnelle dans les bénéfices.

ADMINISTRATION.

Les fabricants, chefs d'ateliers, ouvriers et intermédiaires, assemblés, nomment par l'élection, le directeur en chef de leur branche d'industrie; ils nomment aussi par l'élection, les sous-directeurs, et les chefs de chacune des subdivisions spéciales de cette industrie, car chaque branche principale d'une industrie générale, se subdivise elle-même en un grand nombre de spécialités.

Ces différents chefs, nommés par l'élection, demeurent chargés 1° de l'administration générale, sous la surveillance des actionnaires;

2° De nommer tous les employés sous leurs ordres ; 3° ils sont chargés, en outre, d'établir les ateliers où devront fonctionner les ouvriers, car la société étant propriétaire de tous les ustensiles, métiers, outils, et par conséquent le loyer étant à sa charge, il est tout naturel, qu'elle dispose les ateliers au mieux des intérêts généraux de la société (1).

(1) Toutefois la constitution de ces ateliers, ne pourrait se faire que du consentement des travailleurs, s'il s'agissait d'une industrie ayant d'anciennes habitudes ; toute réforme devant se faire graduellement et par conviction générale du bien qui peut en résulter.

Ainsi, par exemple, s'il s'agissait d'une industrie exercée dans de petits ateliers, répandus à grande distance dans toute une grande ville, l'administration tendrait à réunir dans des bâtiments contigüs dont le loyer reste à sa charge, tous les ouvriers non seulement de la même subdivision, mais encore de la même branche d'industrie; il en résulterait qu'un groupe de maisons, serait occupé par les travailleurs, accomplissant les travaux d'une spécialité, tandis que les groupes de maisons voisines, seraient occupés par les ouvriers d'autres spécialités de la même branche.

De telle sorte, qu'une industrie occuperait tout un quartier. Ce système, par ces avantages, pourrait permettre de très-grandes économies, et éviterait des pertes énormes de temps.

Il faciliterait la surveillance; car l'administration, étant placée au centre de tous les employés et travailleurs, leur communiquerait ses ordres sans confusion et sans délai.

En outre, les ouvriers de la même branche d'industrie, unis par l'association, seraient plus portés à s'entendre, pour amener de l'économie et de l'amélioration dans leur manière de vivre.

Rien ne les empêcherait d'avoir, pour une ou plusieurs maisons, une cuisine commune, qui leur livrerait les meilleures denrées à prix coûtant; rien ne les empêcherait de fonder entre eux des réunions, où ils liraient les journaux et où ils pourraient à peu de frais, se voir et se fréquenter chaque jour après les travaux.

En admettant que chaque branche spéciale et distincte de l'industrie, se soit constituée en association de la même manière, pour ne former qu'une seule maison, assez puissante pour acheter directement sur les lieux de production les matières premières, pour les manufacturer avec ensemble, et pour opérer directement la vente des produits.

Faudra-t-il que chacune de ces branches, établies en association, ait ses acheteurs et ses vendeurs ? non, car toutes ces branches, ayant un intérêt identique d'achat et de vente, ont intérêt à ne former entre elles, qu'une seule maison d'achat et une seule de vente, elles pourront réaliser par là, de bien plus grandes économies; en conséquence ces diverses associations, se réuniront entre elles, pour en former une autre supérieure et embrassant l'ensemble de l'industrie générale.

Cette association supérieure constituera une agence centrale qui aura pour fonctions :

1° L'achat direct des matières premières ;

2° Leur préparation ;

3° Leur distribution aux diverses associations ou branches spéciales ;

4° La vente directe des produits manufacturés.

Cette agence centrale sera composée d'un directeur en chef, de sous-directeurs, de chefs appliqués à chacun des détails de l'ensemble des opérations.

Tous ces chefs seront choisis par l'élection, et seront par conséquent les plus habiles, les plus capables.

Cette agence aura donc des employés qui seront chargés ; 1° de se transporter sur les lieux de production, pour opérer les achats de matière première.

2° De recevoir, reconnaitre les marchandises achetées.

3° De classer ces marchandises pour les destiner à leurs emplois spéciaux.

4° De surveiller leur préparation.

5° De distribuer ces matières premières toutes préparées, à chaque administration spéciale d'une branche d'industrie.

6° De recevoir des branches spéciales les produits manufacturés, de les classer et de les emmagasiner.

7° Enfin l'agence centrale aurait dans tous les lieux impor-

tants, des dépôts et des employés chargés d'opérer la vente des produits (1).

Cette organisation nouvelle ou association, embrasse donc toutes les opérations que subit la matière première, pour être livrée à la consommation.

Quelle est la conséquence immédiate de cette organisation ? une *réduction inouie* dans les frais de fabrication.

Cette réduction peut s'élever jusqu'à la moitié, jusqu'aux trois-quarts, jusqu'aux neuf dixièmes de la dépense actuelle.

De là, possibilité immédiate, de pouvoir assurer à tout ouvrier, un minimum de salaire fixe pour chaque jour, suffisant pour lui donner le bien-être.

Ce résultat à lui seul, n'y en eût-il pas d'autre, est assez capital, pour décider l'association.

Mais l'association devant donner satisfaction à tous les intérêts, il y a encore d'autres résultats à obtenir.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Chaque année, un inventaire sera fait de toutes les valeurs existant dans la société générale.

Les bénéfices ne s'entendront que de l'excédent de l'actif sur le passif.

1° Après le paiement de tous les loyers et autres frais généraux.

2° Après le paiement du minimum fixe, assuré aux ouvriers, pour chaque jour de l'année.

3° Après le paiement des intérêts du capital.

4° Après le paiement des frais d'entretien, des bâtiments et ustensiles.

(1) Un des bénéfices de cette association, est l'application de la division du travail aux diverses fonctions; en effet, chaque branche d'insdustrie aura pour chef, un employé spécialement destiné à diriger chaque division et chaque subdivision de cette branche.

Sur les bénéfices, on commencera à prélever :

1° Toutes les indemnités que l'on aura à payer aux intérêts atteints.

L'acquittement de tous les engagements, baux, marchés, contrats, que la société nouvelle aurait gardés à sa charge.

Le service des appointements, secours et protection, que la nouvelle société, aurait à servir à tous les employés ou ouvriers non utilisés, jusqu'à ce qu'ils aient pu se caser ailleurs.

2° On prélèvera également sur les bénéfices une somme qui sera distribuée, à titre d'encouragement et de récompense, à tout gérant, employé ou ouvrier, qui par son talent et son invention, aurait découvert des moyens de produire à meilleur marché, ou d'améliorer la beauté des produits.

3° Sera aussi prélevée une somme destinée à établir des caisses de retraite, écoles primaires ou professionnelles, etc., etc. pour les ouvriers.

4° Enfin, un fonds de réserve destiné à parer aux éventualités, et à fonder des établissements d'intérêt général pour la société.

On peut essayer par la pensée, d'appliquer cette organisation à une grande industrie quelconque, produisant annuellement pour cent millions de produits, en admettant suivant l'évaluation donnée plus haut, que la gérance et la répartition des cent millions de produits (composée de 150 fabricants, 150 intermédiaires, 1200 à 1500 employés) a absorbé sur cette valeur, 45 pour cent, soit 45 millions, tant pour couvrir ses frais que pour ses bénéfices.

Il est certain que par l'association et l'unité, ces frais de gérance et de répartition, peuvent être réduits des trois quarts; en admettant une réduction des deux tiers, ce qui n'est point exagéré, il en résulterait pour la société, un bénéfice annuel de trente millions de francs.

Voici comment ces bénéfices pourraient être répartis :

1° Quant aux ouvriers, si l'on suppose que cette industrie emploie actuellement, 15,000 ouvriers, dont 10,000 hommes et 5,000 femmes, gagnant en moyenne, les hommes 1 f. 25 c. et les femmes 0 f. 75 c. par jour (salaires évidemment insuffisants). Si donc on veut assurer à ces ouvriers, un minimum fixe pour chaque jour, de 2 f. 50 c. (1) pour les hommes, et 1 f. 50 c. pour les femmes (c'est-à-dire le double de ce qu'ils gagnent actuellement,) il faut prélever par anticipation, sur les bénéfices annuels, une somme de 5,931,250

2° Quant aux indemnités, en supposant le rachat des usines et ustensiles non admis à l'association en trente ans, et les baux, contrats et engagements en dix ans; en y ajoutant les secours et continuation d'appointements, on peut éva- cette somme annuelle, à 5,000,000

3° Quant à l'intelligence, on peut évaluer les récompenses pécuniaires données à tous ceux qui auraient fait une invention ou amélioration quelconque dans l'industrie, à une somme annuelle, de 1,000,000

4° Quant aux caisses de retraite, une somme annuelle, de 500,000

5° Quant aux fonds de réserve, une somme annuelle de 1,500,000

Soit, en totalité, quatorze millions environ.

Il resterait donc seize millions environ non employés.

(1) Il va sans dire que la garantie d'un minimum fixe et assuré de salaire à l'ouvrier, n'est point donné quand même ce minimum assuré correspond à une somme de travail au moins égale à celle qui s'accomplit aujourd'hui.

En outre, le minimum, établi à 2 f. 50, est une moyenne, et non un chiffre arbitrairement égal pour tous.

Mais, comme il est important de favoriser la consommation, par les plus bas prix possibles, afin de l'augmenter, et d'augmenter, par conséquent, la fabrication et partant le bénéfice, il conviendrait d'abaisser le prix des produits, on ne diminuerait que très-peu les articles de luxe qui ne redoutent pas la concurrence étrangère; mais au contraire, on diminuerait de 10, 15 p. 0/0, ceux qui redoutent la concurrence ou qui sont de consommation courante; admettons en moyenne une diminution de 8 p. 0/0 (1).

Il résulterait donc qu'il resterait huit millions à partager entre le capital et le travail.

Or, non-seulement par cette organisation le travailleur verrait doubler son salaire, mais il n'aurait plus de loyer à sa charge, il aurait des secours pour ses maladies ou sa vieillesse; mais de plus il toucherait en moyenne chaque année 1/15,000 des bénéfices attribués au travail.

En outre, si ces ouvriers étaient devenus actionnaires de la société pour des versements de métiers ou d'outils, ils toucheraient non-seulement l'intérêt du capital versé, mais encore une nouvelle part de bénéfices à titre de capitaliste. Par ce mode d'association, on arriverait donc 1° à assurer le bien-être de l'ouvrier; 2° à lui donner une large part de bénéfices; 3° à conserver de larges bénéfices au capital; 4° à récompenser les inventeurs; 5° à indemniser et secourir les intérêts atteints; 6° enfin malgré tous ses frais à diminuer, à prix des produits, tout en les perfectionnant.

Quelle que soit l'exagération apparente de ces résultats, ils ne sont point au-dessous de la réalité; que chaque industriel, à part lui, médite ce projet, qu'il calcule ce qu'il lui faut pour ses frais de maison et son bénéfice;

(1) Dans les premières années, on pourrait diminuer, dans une moindre proportion, pendant le temps durant lequel on aurait à avoir des indemnités, et partant, les bénéfices seraient plus considérables pour les travailleurs.

Qu'il suppute ce qu'il paie :

A ses capitalistes ou commanditaires;

A ses banquiers;

A ses fournisseurs de matières premières;

Aux commerçants auxquels il vend,

Et il se convaincra que les chiffres ci-dessus indiqués, sont au-dessous de la vérité.

Quelles sont les conséquences moins immédiates mais non moins importantes qui résultent de l'association :

1° Retour aux travaux productifs et particulièrement à l'agriculture, de tous les agents, ouvriers ou employés travaillant sans utilité actuellement.

En effet, dans presque toutes les industries, le chômage laisse sans emploi chaque année, un tiers du travail des ouvriers ; en conséquence, un tiers de ces ouvriers retournerait aux travaux productifs, et augmenterait d'autant la richesse générale.

D'un autre côté, une bien plns grande proportion d'employés, pourrait être utilisée comme gérants, comptables, etc., etc. dans la création des fermes agricoles (basées aussi sur l'association) dont la création va être décrétée.

2° Retour aux travaux utiles, et plus particulièrement à l'agriculture, de tous les capitaux devenus inutiles dans l'industrie manufacturière et qui viennent encombrer l'industrie en prélevant le plus clair de son bénéfice.

3° La production étant basée sur la consommation, les bras étant toujours employés, les fonds de réserve parant au chômage, il n'y a plus à craindre ces désastres industriels et commerçiaux, qui, au moindre choc, jettent aujourd'hui dans la rue des masses affamées, et n'ont pour résultat que la misère générale et la ruine.

4° Résurrection de la prospérité industrielle; car, par l'abaissement du prix des produits, par le retour à la produc-

tion d'une foule actuellement improductive, il résultera une augmentation immense de consommation, et partant une grande augmentation de la production industrielle.

5° Abolition des faillites; aujourd'hui la faillite est causée par le crédit qu'on est obligé de faire, à des maisons n'offrant pas des garanties suffisantes.

Ce crédit est l'arme de guerre, dont les capitalistes se servent pour tuer leurs adversaires; mais si par l'association on a supprimé la concurrence, cette guerre des capitaux n'existe plus.

En effet, du moment que l'on vendrait des produits de qualité supérieure et à plus bas prix, il serait tout naturel que le consommateur, recevant de la marchandise donnât en échange de l'argent ou des valeurs; on arriverait donc à la vente au comptant, partant plus de faillites, et inutilité dans l'industrie manufacturière de la plus grande masse des capitaux.

6° Moralisation du commerce; car l'association, assurée d'un bénéfice légitime, sur tous les produits qu'elle manufacturera, y mettra son nom, sa marque de fabrique, et donnera toujours la quantité et la qualité que demandera le consommateur.

Tous ces résultats de l'association sont bien palpables; on peut donc sortir de la crise actuelle.

Il se trouvera peut-être bien quelques hommes intelligents qui donneront l'impulsion, et qui réaliseront tous ces bienfaits (1).

(1) Il n'est point indispensable de réunir tous les agents d'une industrie, pour fonder heureusement une association; il suffit que la moitié ou le quart se décide à la fonder, et à l'instant il surgit une maison assez puissante, pour réaliser des économies et des bénéfices tels, que toute concurrence individuelle est obligée de cesser; par ce moyen, en fort peu de temps, les récalcitrants seront obligés de cesser leurs travaux ou de se joindre au premier noyau d'association.

Les gérants, les intermédiaires, les ouvriers peuvent s'assembler, étudier, discuter (1).

Fasse le ciel qu'éclairés tous sur leur situation, ils emploient le moyen bien simple qui leur est indiqué, et qu'ils cessent d'attendre de l'Etat une intervention impossible ! Dans cette attente, ils laissent écouler les jours, les mois, et pourtant chaque mois, chaque jour est un pas de plus vers la ruine universelle.

Que des hommes convaincus se réunissent, qu'ils étudient avec résolution et envie de réussir, et ils auront bientôt vu que ce qui paraissait impossible devient très-praticable.

L'établissement du ménage sociétaire dont la description va suivre, est indépendant de l'organisation, de l'industrie, en ce sens, que l'on peut appliquer l'association à cette industrie, sans pour cela, être obligé de fonder le ménage sociétaire; cette fondation bien indépendante, ne serait qu'un surcroît de bien-être pour les travailleurs.

(1) Ce mode d'association est applicable à toute espèce d'industrie sans exception; toutefois, il ne faut pas nier que cette application peut rencontrer des obstacles spéciaux dans les industries diverses, mais ce sont des obstacles de détails, dont aucun ne peut être assez grand, pour demeurer insoluble; on peut être convaincu, quand on a vu l'association houillère de la Loire, constituer son monopole, au milieu de mille difficultés formidables, qu'aucune industrie quelque compliquée qu'elle puisse être, n'est plus difficile à constituer en association.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE.

Dans le projet d'association qui vient d'être développé, on a démontré que l'ouvrier, actuellement si malheureux, se dépouillait de son suaire de salarié pour devenir l'associé de l'industrie commune.

On a démoutré que par l'assurance d'un minimum fixé pour chaque jour, et par sa participation aux bénéfices, il ne risquait plus d'être soumis aux étreintes mortelles de la misère et de la faim.

Il reste à aborder la description des résultats qu'il peut obtenir par l'association avec ses frères, par la vie économique de la communauté.

Cette exposition est d'autant plus indispensable que le citoyen Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire, a ordonné la création de quatre grands bâtiments, destinés à loger quatre cents familles, soit mille à douze cents personnes.

Ces bâtiments sont ce qu'on appelle des ménages sociétaires.

De grands préjugés, fondés, comme toujours, sur l'ignorance, empêchent de voir tout le bienfait d'une pareille institution. Malgré ces obstacles, il convient de signaler le bien-être et le bonheur qui doivent en résulter pour l'avenir.

Mais avant d'entrer en matière, il est utile de rappeler que toute association est complétement opposée à la contrainte et à la violence. L'association ne peut se fonder que sur la libre

volonté de celui qui y prend part. Ainsi tout ménage sociétaire ne pourrait s'édifier que par le consentement de tous ses membres.

Avant de démontrer que le ménage sociétaire peut amener de très grandes économies dans la dépense journalière de chaque ouvrier, il faut détruire d'avance certaines craintes légitimes, qu'il manifete. Il redoute que cette économie dans les dépenses amène une réduction proportionnelle de son salaire, et que, par conséquent, il ne résulte pour lui de cette nouvelle organisation, aucune amélioration de ses souffrances. S'il en était ainsi, son sort aurait peu changé. Mais il n'en est rien. Il faut bien que l'on se persuade, que le ménage sociétaire ne peut être heureusement et utilement fondé, qu'à la condition d'être précédé ou accompagné de l'association entre tous les agents de l'industrie, fabricants, capitalistes et ouvriers, laquelle débute par lui garantir un minimum de salaire fixe et assuré.

Les ouvriers craignent également que la fondation de ces ménages sociétaires soit attentatoire à leur liberté. Leur erreur est complète; car il ne s'agit point d'embrigader des hommes, de les mettre dans une caserne pour les soumettre à un régime de discipline militaire. Non, il faut que tout sociétaire ait son appartement indépendant, qu'il soit libre de manger chez lui, d'entrer, de sortir à toute heure; il faut qu'il puisse se livrer à l'isolement, si c'est son bon plaisir. L'attrait seul, le plaisir de se trouver avec des amis et des frères, doivent l'amener à vivre avec eux, mais non pas la contrainte ni la violence. Liberté partout et toujours.

Or, qu'est-ce qu'un ménage sociétaire?

Un ménage sociétaire est la réunion et l'association d'un grand nombre de personnes (on peut en porter le nombre à huit cents) de tout âge, de tout sexe, mariées ou non, afin d'arriver par la vie en commun à diminuer les dépenses jour-

nalières de chacun, soit en économisant sur les frais, soit en se procurant les objets de consommation d'une qualité supérieure.

Cette réunion ou association, s'installera dans un vaste bâtiment divisé en trois parties : 1° au centre, un bâtiment destiné aux ménages mariés et où chaque ménage aura son appartement séparé et indépendant.

2° Dans l'une des aîles se trouveront tous les célibataires du sexe masculin, quel que soit leur âge ; toutefois chaque adulte aura son appartement libre et indépendant, tandis que les adolescents coucheront dans des dortoirs.

3° Dans une autre aîle, se trouveront également tous les célibataires du sexe féminin, en conservant de même un appartement indépendant pour chaque adulte, et un dortoir pour les enfants.

Tous ces bâtiments, dont l'ensemble constituera le ménage sociétaire, auront des salles suffisamment grandes, et convenablement disposées, pour tout ce qui est d'intérêt commun, telles que crèches, salles d'asile, écoles, ateliers, salles à manger, salles de réunion, cuisines, etc.

La mise de fonds de chaque Sociétaire, doit être calculée, en moyenne, sur sa consommation. Or, les hommes consommant plus que les femmes, et les femmes plus que les enfants, il est évident que la mise de fonds doit suivre cette proportion.

Or, si on admet, que l'association industrielle accorde aux hommes, un minimum assuré de deux francs cinquante centimes par jour, aux femmes un minimum d'un franc cinquante centimes, aux enfants un minimum de soixante et quinze centimes, on établit la mise de fonds de chacun dans les proportions suivantes :

Les hommes paieront, un franc cinquante centimes par jour, les femmes un franc, les enfants travailleurs cinquante centimes, et les enfants en bas-âge trente-cinq centimes. De

telle sorte que la mise de fonds totale de cette association, composée de deux cents ménages, deux cents célibataires, et de deux cents enfants, donnera une recette journalière de 835 fr., soit par an 304,775 fr.

Il faut que cette somme soit suffisante pour payer :

1° Le loyer ;
2° L'éclairage et le chauffage ;
3° La nourriture ;
4° La pharmacie, médecin et infirmerie ;
5° Le soin des vieillards ;
6° Les crèches pour les enfants à la mamelle ;
7° La salle d'asile ;
8° L'école primaire.
9° L'éducation professionnelle ;
10° L'enseignement de la musique ;
11° L'école gymnastique ;
12° L'abonnement aux journaux et frais de bibliothèque ;
13° Blanchissage de linge ;
14° Impôt.

Il n'est point fait mention dans ces dépenses, de l'entretien du culte et des émoluments d'un aumônier ou pasteur, tous les associés d'un ménage, pouvant être de religions diverses ; c'est une question qui leur demeure réservée ; ils auront à s'entendre entre eux pour ce sujet.

Voyons si tout cela est possible.

1° *Loyer*. — On achètera un vaste terrain, qu'on transformera en jardins, et sur lequel on bâtira le ménage sociétaire. Ce bâtiment devra avoir un rez-de-chaussée et deux étages. En admettant que l'on dépense 50,000 fr. pour l'achat du terrain, 250,000 francs pour la construction des bâtiments (1), et 100,000 fr. pour menus frais et installation,

(1) On trouvera peut-être insuffisant, le chiffre de 250,000 francs pour la construction des bâtiments d'un ménage sociétaire. Il est

on aura une dépense totale de 400,000 fr., ce qui, avec l'intérêt à 5 p. 0/0, formera un loyer total de 200 fr., soit 20,000 fr.

2° *Eclairage et chauffage.* — Ces deux causes de bien-être, si couteuses aujourd'hui et si incommodes, deviennent par le fait des ménages sociétaires aussi commodes que peu coûteuses. En effet, l'éclairage se fait par le gaz qui se produit chaque jour dans une cornue en fonte, servant en même temps de calorifère, de telle sorte que la chaleur produite par la fabrication du gaz et par les cuisines, serait employée à échauffer tous les appartements du ménage sociétaire.

Cette disposition est déjà utilisée dans de grands établissements publics et industriels. Cette dépense ne peut pas être portée à plus de 15 fr. par jour, soit par an 5,535 fr. (1).

Nourriture. — Personne n'ignore que les ouvriers, obligés d'acheter en détail leur vin, leur viande et autres objets de première nécessité, ne peuvent obtenir que des denrées de qualité très-inférieure et à un prix très-élevé. On conçoit donc que le ménage sociétaire, achetant son vin sur les lieux de production, ayant sa boucherie, sa boulangerie, ses jardins cultivés dans les moments de chômage, se procurant en première main, tous les objets de première nécessité, il en ré-

vrai que si l'on veut construire des murs de pierre de taille, ce chiffre est insuffisant; mais si l'on admet que l'important n'est pas le luxe, mais le nécessaire, surtout pour un essai fait par des particuliers, on admettra qu'il faut bâtir plus économiquement. L'État seul peut se lancer dans le luxe. Ainsi, à Lyon, il est possible de construire des bâtiments assez complets, dont le rez-de-chaussée serait en moëllons, mais les deux étages supérieurs en pisé, et cette construction ne coûterait pas plus de 250,000 francs.

(1) Les calorifères et les fourneaux de cuisine permettront, d'avoir constamment de l'eau chaude, afin que les associés du ménage puissent prendre des bains fréquents.

sultera une grande diminution de dépenses combinée à une bien meilleure alimentation (1).

On concevra que cette dépense est largement suffisante, en la comparant à celle des militaires, qui touchent chaque jour 70 cent., sur lesquels ils ont à payer beaucoup de menus frais.

Donc, en évaluant la dépense de chaque homme à 1 fr., celle de chaque femme à 70 cent., celle des enfants adolescents à 50 cent., et celle des enfants à la mamelle à 35 cent., il en résulte une dépense annuelle totale de 209,875 fr. (2).

4° *Médecin, pharmacie et infirmerie.* — Un bon médecin viendra chaque jour visiter les malades, et veillera aux pré-

(1) Il y aurait plusieurs espèces de tables :

1° Une grande table d'hôte, où ne seraient admis que les hommes et femmes mariés ;

2° Une table des vieillards ;

3° Une table des hommes célibataires et adultes ;

4° Une table des femmes célibataires et adultes ;

5° Une table des jeunes garçons ;

6° Une table des jeunes filles.

Toutes ces tables seraient situées, dans les parties du bâtiment, habitées par chacune de ces catégories, et séparées les unes des autres.

Toutefois, il serait facultatif à tout ménage de manger chez lui, moyennant une légère rétribution en sus. Il y aurait même des salles à manger plus petites, où plusieurs familles pourraient se réunir.

Quant aux célibataires adultes, il leur serait facultatif de vivre aussi chez eux ou de se réunir ; mais, dans aucun cas, sauf la table d'hôte des ménages ou des vieillards, les deux sexes ne pourraient se trouver à la même table, à moins d'être accompagnés de leurs familles, ou aux grands repas de corporations.

(2) Il va sans dire, qu'ayant à nourrir 800 personnes, il sera possible, tout en maintenant l'économie la plus absolue, d'avoir une cuisine très-variée. Ainsi, à chaque repas il peut y avoir dix, quinze,

cautions hygiéniques du ménage sociétaire, la pharmacie contiendra les remèdes les plus usités, et deux infirmières l'une de jour l'autre de nuit, donneront leurs soins aux malades.

Ces diverses dépenses pourront ensemble s'élever à FR. 5,700

5° *Soin des vieillards.* — La consommation des vieillards étant moindre que celle des jeunes hommes, ne peut être évaluée à plus de 70 c. par jour (consommation des femmes). En admettant qu'il y ait vingt vieillards complètement invalides, ce serait une dépense de 14 fr. par jour, soit par an. . 5,110

6° *Crèches.* —En supposant vingt-cinq enfants à l'allaitement, il faut pour les soigner trois femmes de jour et trois femmes de nuit, soit 12 fr. par jour, et par an. 4,380

7° *Salles d'asile,* — ayant vingt-cinq enfants de dix-huit mois à cinq ans, ayant une surveillante de jour et une de nuit; soit 3 fr. par jour, et par an. 1,095

8° *Ecoles.*— Un instituteur primaire, sortant des écoles de l'Etat, instruira les enfants des deux sexes, et recevra un appointement de. 1,500

9° *Education professionnelle.* — On enseignera aux enfants l'art du jardinier, du tailleur, du menuisier, du cordonnier, du tisseur, etc., etc., et aux jeunes filles l'art de la couture, de la broderie, du blanchissage; ces diverses professions ayant chacune un directeur, seront chargées, avec l'appui

vingt espèces de potage, des viandes rôties de toute espèce, des légumes de tous genres, et accommodés de vingt façons différentes. Sans doute la très-grande majorité se ralliera à des plats de fondation, mais cela n'exclura pas la variété.

des sociétaires soumis au chômage, de confectionner les objets de nécessité usuelle, tels que vêtements, chaussure, lingerie, etc., en établissant les frais à 20 fr. par jour; soit par an. 7,300

10° *Enseignement de la musique.* — Un professeur, venant tous les jours, enseignera la musique vocale et instrumentale. Son appointement annuel et les frais accessoires. 2,000

11° *Professeur de gymnastique.* 600

12° *Abonnement aux journaux et frais de bibliothèque.* 500

13° *Blanchissage du linge.* — En supposant que tous les sociétaires changeront de linge deux fois par semaine, ils occuperont deux hommes et dix femmes, plus les frais accessoires, cela fera un total de 35 fr. par jour; soit par an 12,775

14° En admettant un impôt pour mémoire de. . 5,000

nous arrivons à une dépense totale et annuelle de. 281,370

Il restera donc une somme de 23,405 fr., qui sera destinée aux frais imprévus, et particulièrement à des fêtes qui auraient lieu chaque dimanche.

Nous venons de démontrer que la vie sociétaire, et avec moins de dépenses, augmentait considérablement le bien-être matériel, tout en perfectionnant l'éducation. Il nous reste à démontrer que ces améliorations n'ont pas une influence moindre sur le moral que sur le physique.

Au physique, quant aux adultes, augmentation des forces, de la vigueur, de la santé et du bien-être; extinction du rachitisme, des maladies de peau, et de presque toutes les maladies chroniques qu'engendrent actuellement la mauvaise alimentation et les logements insalubres.

Quant aux enfants, le milieu dans lequel ils se trouveront placés, les soins dont ils seront entourés par l'établissement des crèches, salles d'asile, écoles, gymnases, etc., amèneront leur complet développement; et, après quelques années, aura surgi une génération nouvelle, dont les forces, l'adresse, l'intelligence, la vigueur, et certainement la beauté, surpasseront toute attente.

Quant aux conséquences morales, elles ne sont pas moins brillantes.

1° A la tristesse maladive, engendrée actuellement par les privations, par la crainte du lendemain, succèdera une gaîté générale et continue; car le sort de chaque personne étant assuré, d'un côté, par l'association avec le capital, et de l'autre par le ménage sociétaire, tout homme n'aura plus à trembler et gémir sur les souffrances réservées à sa vieillesse, à sa femme et à ses enfants. Nous aurons donc gaîté par absence de soucis.

2° *Développement de la fraternité.* — L'habitude de vivre ensemble, d'avoir le même présent et le même avenir, engendrera une unité de sentiment, une amitié collective, qui seront une des causes les plus fécondes du bonheur, car autant l'homme, actuellement isolé, sans ami, sans soutien, est faible et désespéré, autant il sera fort en s'appuyant sur un peuple d'amis, avec lesquels il passera sa vie.

3° *Dignité et moralité de l'homme.*—En effet, si maintenant trop d'ouvriers, se livrent malheureusement au désordre, cela ne provient pas d'uue mauvaise nature, car on ne s'abandonne pas au désordre sans lutter, sans combattre. On hésite, on recule, mais on s'abandonne, parce qu'on est seul, parce qu'on n'a point d'amis, parce qu'on veut s'étourdir sur le lendemaiu; tandis que dans le ménage sociétaire, où l'on ne voit que des amis, que des frères, l'on se devra à soi-même de ne point donner de mauvais exemples, on redoutera le

mépris ou les réprimandes ; et, soutenu par l'esprit de corps, esprit si moralisateur, on résistera à toutes les sollicitations du vice.

Alors on respectera l'innocence des enfants, on se considérera comme criminel d'altérer leur honnêteté, leur pureté, par des paroles ou des actes inconsidérés.

Alors encore on respectera la vieillesse ; on ne verra plus, comme aujourd'hui, un homme qui a travaillé toute sa vie, qui a élevé sa famille, qui a pu lui donner tous les bons exemples, être obligé, quand ses forces sont perdues, de se livrer à la mendicité, (car le soin des vieillards est une charge au-dessus des forces des travailleurs, qui ne peuvent même pas suffire à leurs besoins). Le ménage sociétaire fera disparaître cette honte.

En effet, les vieillards, actuellement inutiles, auront pu faire des économies; mais bien plus, ils seront profondément utiles, indispensables même : leurs forces ne leur permettront plus de travailler, mais ils trouveront dans l'amour naturel de la vieillesse pour la jeune enfance, un emploi avantageux pour tous.

C'est le vieillard qui guidera les premiers essais des enfants, c'est lui qui leur donnera les premiers conseils, qui leur expliquera leurs devoirs, qui développera leur intelligence ; il deviendra le mentor aimé de la nouvelle génération.

Cette association en ménage sociétaire a donc des résultats immenses, et qui seuls devraient suffire à exciter sa fondation.

Mais, dit-on, cette institution détruit l'esprit de famille, et par le contact permanent des sexes différents, engendrera la débauche. Ces accusations sont injustes et mensongères, il est facile de prouver, au contraire, que cette institution développe l'esprit de famille et prévient la débauche; mais, avant de le prouver, il n'est pas hors de propos d'examiner jusqu'à quel point l'organisation actuelle est morale, et prévient les

vices de l'éclosion desquels on accuse le ménage sociétaire.

Que voit-on maintenant? des enfants qui, en naissant, apportent la misère dans les familles, et qui, par cela même, sont considérés comme un grand malheur; ces enfants, nés dans la misère, privés des soins constants dont ils ont besoin (car il faut travailler avant tout), meurent prématurément ou grandissent dans la misère et l'ignorance.

Et que voit-on encore dans les ménages? la gêne, les privations, la misère, le regret de s'être mariés et partant l'ennui, la haine, les querelles; des forces qui s'épuisent, des hommes qui, pour fuir ces souffrances de tous les jours, de tous les instants, se livrent à l'ivrognerie, à l'inconduite; et de là le mépris des femmes, l'abandon des vieillards; est-ce de l'esprit de famille cela? n'est-ce pas plutôt la destruction de la famille?

Tandis que dans le ménage sociétaire, le bien-être général, la certitude d'un avenir assuré pour les enfants, d'une retraite pour les vieillards, la réunion du soin de soi-même et de distractions honnêtes et multipliées, ne porteront-ils pas les personnes mariées à une affection plus certaine, plus profonde; est-ce que les liens du mariage basés sur une plus grande estime réciproque, ne seront pas plus resserrés et plus purs? c'est évident.

Est-ce que les mères n'aimeront pas mieux leurs enfants, quand elles les verront bien soignés, bien élevés, bien vêtus, quand elles les verront à chaque instant du jour, se livrer à leurs jeux et à leurs études?

Est-ce que les enfants n'aimeront pas mieux leurs parents, quand ils ne les verront plus que pour recevoir leurs carresses et leurs embrassements? tandis qu'à présent, hélas! combien y en a-t-il qui, au lieu de pain, ne reçoivent que leurs mauvais traitements, et ont à subir leur colère et leur mauvais exemple!

Il ne faut donc pas dire que le ménage sociétaire détruit l'esprit de famille, car cet esprit c'est Dieu qui l'a donné, et loin de le détruire, il lui donne toute liberté, toute puissance de se développer, et d'atteindre sa perfection; tandis que l'organisation actuelle fait tout pour le détruire.

Il en est de même de la débauche : loin de la favoriser, cette institution la rend impossible; et, ne réussit-elle pas, qu'elle ne ferait rien de pire que ce qui existe. La prostitution n'est-elle pas assez répandue, n'y a-t-il pas assez de pauvres malheureuses, obligées de se vendre pour secourir leur famille ou pour avoir un morceau de pain; est-ce que la séduction ne fait pas assez de victimes, est-ce que les tribunaux ne retentissent pas assez souvent de procès scandaleux?

Il ne faut donc pas accuser une nouvelle organisation, quand celle qui existe est si mauvaise et si corrompue. En effet, le ménage sociétaire détruit la prostitutiou puisqu'il détruit la misère, n'est-ce pas déjà un sublime résultat? mais il fait plus encore, il éteint presque complètement les relations illicites entre les sexes.

Car, si on se souvient que dans le ménage sociétaire, les célibataires habitent dans des bâtiments séparés et affectés à chaque sexe, si on se souvient que les jeunes femmes sont constamment ensemble, comment peut-on supposer des relations clandestines?

Mais des impossibilités matérielles ne seraient ni honorables ni suffisantes, si la dignité de soi-même n'offrait une garantie meilleure.

En effet, qui oserait douter, ayant une mère ou des sœurs, que la femme, quand son intelligence est développée, quand elle n'est point souillée par les sollicitations du vice, par les mauvais exemples, par les mauvais conseils, soit un être pur et élevé? Non, la pudeur n'est point un vain mot; ce sont des cœurs souillés qui oseraient le dire. Mais qui peut

douter, qu'une jeune femme à l'abri de la misère, relevée par l'éducation, entourée d'amis, de parents, de bons exemples, conservera sa pureté? Pourquoi s'abandonnerait-elle clandestinement, puisque l'honnêteté de sa conduite sera pour elle une garantie assurée d'un honorable mariage?

En effet, dans le ménage sociétaire, le mariage n'étant plus accompagné de son cortége actuel de misères et de souffrances de toute sorte, ne se fera plus, comme à présent, sous les auspices de la cupidité; les caractères les plus discordants ne s'allieront plus; on ne fermera plus les yeux sur les mauvais antécédents, que l'on ne veut pas voir, s'il y a une dot.

Les mariages ne se feront plus que fondés sur l'affection mutuelle : les jeunes gens, se voyant tous les dimanches, dans les fêtes, pourront s'apprécier et s'aimer, et ces unions, faites sous les auspices de leurs parents, qui auront étudié leurs caractères, loin d'être une source d'inquiétude dans l'avenir pour de malheureux enfants, ne seront obscurcies par aucun nuage; la sympathie les ayant seules provoquées, elles réuniront toutes les chances humaines de bonheur. — Conçoit-on maintenant que le ménage sociétaire engendre la moralité au lieu de la détruire; car la sollicitude perpétuelle des familles toujours présentes, la réunion permanente des jeunes filles, (ce qui amène une surveillance mutuelle de fait et non dintention), l'éducation morale donnée à tous, l'indépendance de l'individu par l'aisance et le bien-être, l'esprit de corps, ne sont-ce pas des garanties solides et assurées de la moralité?

Tandis que dans la société actuelle, ô moralistes fougeux! quelles sont vos garanties?

L'étude de tous les détails des fonctions d'un ménage sociétaire demanderait plusieurs volumes. On a voulu seulement indiquer quelques-uns des avantages de cette institution, afin de préparer les esprits à suivre avec bienveillance les essais

qui vont en être faits à Paris. Le but qui a été cherché, c'est la destruction de préjugés dangereux, qui repoussent un bienfait sans le connaître. Puisse ce travail avoir contribué à faire ouvrir les yeux! puisse-t-il avoir préparé quelques esprits à accepter la vérité et à la propager!

Pour clore ce travail, trop incomplet, et surtout trop mal rédigé, il serait utile de jeter un coup-d'œil dans l'avenir, et de supposer que vingt années se sont écoulées depuis le jour où les fabricants, intermédiaires et ouvriers, ont formé entre eux une association, transformant tous les salariés en associés, et accordant au travailleur un minimum fixe pour chaque jour de 2 fr. 50 c. pour les hommes, et de 1 fr. 50 c. pour les femmes.

Il faut aussi supposer que depuis vingt années, les ouvriers, devenus associés, ont fondé un ménage sociétaire.

Dans quel état se trouvera cette nouvelle société?

Les ouvriers actuels, si malheureux dans la première partie de leur vie, auront presque tous atteint la vieillesse; mais la fin de leur vie ne sera plus abreuvée de douleurs et de misères, appuyés sur leurs frères, qui auront vécu avec eux, entourés de leurs enfants, dont le développement et l'éducation se seront faits sous leurs yeux; ces vieillards, bénissant Dieu, qui aura enfin permis que son royaume soit de ce monde, verront avec tranquillité s'approcher la fin de leur carrière; car ils jouiront du bonheur d'avoir été les derniers malheureux sur la terre; ils se réjouiront d'avoir fondé par leurs souffrances et leur courage le bonheur de l'humanité.

En effet, tous les travailleurs, ayant pu économiser, soit par leur part de bénéfices, soit par leurs économies, une somme annuelle d'environ quatre cents francs par an (rien que pour le travail, sans compter le capital), il sera arrivé que chaque année les huit cents associés du ménage sociétaire auront économisé 250,000 francs. Au bout de 20 ans, avec les intérêts

combinés, le capital de ce ménage aura pu s'élever à sept millions et demi de francs, (à moins, ce qui est probable, qu'on ait augmenté le bien-être, le confortable du ménage sociétaire.) Alors ces sommes pourront être employées, dans l'intérêt des associés, dans des travaux d'intérêt public de la nation, ou bien à des fondations de colonies sociétaires. Toujours est-il que dans vingt ans les travailleurs auront vécu heureux et dans l'abondance, auront élevé leurs enfants, auront leur veillesse calme et heureuse, et en même temps seront devenus de très-riches capitalistes.

Ils auront donc acquis la *liberté*.

Mais comme pendant ces vingt ans, les capitalistes auront très-probablement continué de vivre dans leurs ménages isolés, où règne perpétuellement l'ennui et le désœuvrement, ils n'auront point fait d'économie, parce que ces ménages morcelés et l'inoccupation, sont la source des dilapidations. En outre, il arrivera un moment où le bonheur dans lequel vivront les travailleurs supprimera la domesticité, parce que tous les domestiques voudront les imiter, attirés par cette heureuse existence. Alors le capitaliste, voyant grandir des enfants beaux, charmants, instruits, tandis que les siens seront demeurés chétifs, faibles et maladifs, et ce bonheur ayant produit une politesse et une dignité générale, viendra prier les sociétaires de l'admettre lui et les siens au banquet de leur bonheur.

Ce jour-là ils auront acquis l'*égalité*.

Mais par l'acquisition de la *liberté* et de l'*égalité*, on aura aussi réalisé la *fraternité*, et on aura fondé la République sur un granit inébranlable.

FIN.

La Croix-Rousse, Th. Lépagnez, impr., petite rue de Cuire, 2.